

Les jeux d'argent et de hasard sur Internet en France en 2012



Tendances n° 85, OFDT, 6 p.
Juin 2013

Face à l'offre illégale grandissante sur Internet et en réponse à une forte demande européenne d'une ouverture de l'offre de jeux à la concurrence, la France a, par la loi du 12 mai 2010, organisé une « ouverture maîtrisée à la concurrence » du marché des jeux d'argent et de hasard (JAH) en ligne dans trois domaines : les paris sportifs, les paris hippiques et le poker. La loi de 2010 oblige tous les opérateurs à prendre différentes mesures pour lutter contre le jeu excessif et promouvoir le « jeu responsable ». Deux ans après la promulgation de la loi, au cours du 4^e trimestre 2012, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et l'Observatoire des jeux (ODJ) ont mené en partenariat deux enquêtes sur ces activités. En effet, il était nécessaire de documenter solidement ces pratiques de jeu sur Internet par une mise en regard avec la première mesure sur l'ensemble des activités de jeu d'argent et de hasard réalisée en 2010, juste avant le changement législatif. Ce Tendances présente les résultats de ces deux enquêtes. La première (Prévalence-e-JEU 2012), réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française adulte, permet d'estimer la prévalence des JAH en ligne, au sein de la population générale. La seconde (e-ENJEU 2012), conduite auprès d'un échantillon d'internautes dont la structure sociodémographique a été

calée sur celle de l'ensemble des internautes français, permet de décrire les profils des personnes concernées, les pratiques de jeux, et leurs impacts (voir « Repères méthodologiques »).

Auteurs : Marie-Line Tovar, Jean-Michel Costes, Vincent Eroukmanoff

 [Télécharger](#) le Tendances (fichier PDF, 304 Ko)